

# Vie de la profession

## >> Administration

### >> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

## Le décret relatif aux nouvelles DRAAF est paru

Le décret du 19 décembre relatif à « l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt » est paru au Journal officiel du 26 décembre.

Au niveau de la région, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) couvrira l'ensemble du champ des activités du ministère de l'Agriculture. Cette mise en place est une première étape, qui devrait être suivie à court terme par une disparition des services déconcentrés départementaux de l'Etat, dont les directions des services vétérinaires (DSV).

Les missions du directeur d'une DRAAF sont ainsi définies : il contribue à « l'orientation, au soutien et à la structuration des filières agricoles et agro-alimentaires » ; « il assure la mise en œuvre au niveau régional de la politique forestière » ; « il met en œuvre la politique de l'alimentation » ; « il coordonne la préparation des plans d'intervention sanitaire d'urgence départementaux » ; il « est chargé de l'harmonisation et de la coordination des actions conduites par les services déconcentrés départementaux du ministère chargé de l'agriculture » ; « il assure le pilotage de la fonction financière des services déconcentrés du ministère dans la région » ; il « contribue à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole »...

Les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont nommés par arrêté du ministre de l'Agriculture (une

vingtaine ont été nommés par un arrêté publié le 6 janvier, dont 5 inspecteurs de la santé publique vétérinaire ; lire la brève ci-dessous). Seule exception en Ile-de-France, où c'est un « arrêté conjoint du ministre de l'Agriculture et de l'Environnement » qui nomme le directeur régional et « interdépartemental ».

### 2009, année transitoire

La mise en place de ces DRAAF résulte de la fameuse Révision générale des politiques publiques (RGPP).

L'objectif est le pilotage régional des actions. La responsabilité de la mise en œuvre de ces actions demeure cependant sous la responsabilité des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture, dont les DSV. Mais plus pour très longtemps.

En effet, autre conséquence de la RGPP, à très court terme, l'ensemble de ces services déconcentrés (et donc les DSV) sont appelés à disparaître, 2009 constituant une année transitoire.

Une réorganisation départementale des services de l'Etat est en cours avec, à la clé, la création de directions interministérielles. Ces dernières reprendront les missions des services déconcentrés actuels (donc celles des DSV), qui seront regroupées autour de trois grandes missions : la protection des populations, la cohésion sociale et l'aménagement durable du territoire. L'objectif officiel est de décloisonner les services, pour « mieux conjuguer » les compétences. ■

## >> GROS PLAN

### Inquiétudes des vétérinaires

La mise en place des DRAAF et plus généralement les conséquences de la Révision générale des politiques publiques inquiètent particulièrement les inspecteurs de la santé publique vétérinaire et notamment leur syndicat (le SNISPV\*), présidé par notre confrère Benoît Assemat.

Le SNISPV déplore notamment que le ministère de l'Agriculture ait refusé, pour le niveau régional, de prendre en compte la nécessité de garantir une stricte séparation entre les missions régaliennes de contrôle et les fonctions d'appui technique et économique. L'indépendance du pôle vétérinaire n'étant pas garantie, la crédibilité du ministère de l'Agriculture en matière de contrôle sanitaire est donc à nouveau mise en cause. Ce que ne manqueront pas de relever les autorités européennes.

Le syndicat redoute aussi une « remise en cause de la chaîne de commandement directe et unifiée nécessaire à l'efficacité de l'autorité sanitaire compétente ».

Le SNISPV s'était déjà fait l'écho de ces inquiétudes lors de sa dernière assemblée générale, l'une des plus houleuses de son histoire, et lors d'une conférence de presse qui s'était tenue la veille (lire DV n° 1013-1014 pages 4 et 30). ■

\*SNISPV : Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire.

### 5 vétérinaires nommés DRAAF

Dans la foulée de la mise en place des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), 22 directeurs de ces nouvel-

les structures ont été nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier, dont 5 inspecteurs de la santé publique vétérinaire : nos confrères Loïc Gouello (région Corse), Yvan Lobjoit (Champagne-Ardenne), Isabelle Chmitelin (Centre), Jean-Roch Gaillet (Bourgogne), et Yves

Geffroy (Basse-Normandie).

Rappelons que les DRAAF sont responsables du pilotage régional des actions menées par le ministère de l'Agriculture, en liaison avec les services déconcentrés départementaux.

enbref